



Municipalité de Grand-Métis

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement de citation du site patrimonial du Pont Arthur-Bergeron

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 4 février 2019, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue de l'adoption éventuelle d'un règlement de citation du site patrimonial du Pont Arthur-Bergeron selon les modalités prévues à la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002).
- Le Conseil local du patrimoine tiendra une séance de consultation le 15 avril 2019 à 20h00 à la salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault située au 775, route Flavie-Drapeau, à Sainte-Flavie.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Flavie ce 15 mars 2019.

Chantal Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 15<sup>ème</sup> jour de mars 2019.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 15<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2019.

  
Directrice générale et secrétaire-trésorière